

209C0176
FR0000130650-DIV05

4 février 2009

Déclaration au titre de l'article 234-5 du règlement général

DASSAULT SYSTEMES

(Euronext Paris)

Par courrier du 30 janvier 2009, la société par actions simplifiée Groupe Industriel Marcel Dassault, GIMD (9, rond-point des Champs-Élysées-Marcel Dassault, 75008 Paris) a informé l'Autorité des marchés financiers, en application de l'article 234-5 du règlement général, qu'elle détenait au 31 décembre 2008, 51 887 334 actions DASSAULT SYSTEMES représentant 69 189 040 droits de vote, soit 43,65 % du capital et 48,04% des droits de vote de cette société (1).

L'évolution de la participation de GIMD dans DASSAULT SYSTEMES est décrite dans le tableau suivant :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Situation au 31 décembre 2006 (2)	51 460 436	44,45	57 490 948	44,37
Situation au 31 décembre 2007 (3)	51 787 334	44,04	63 317 846	46,25
Situation au 31 décembre 2008 (1)	51 887 334	43,65	69 189 040	48,04

(1) Sur la base d'un capital composé de 118 862 326 actions représentant 144 023 667 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(2) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 115 770 290 actions représentant 129 578 261 droits de vote; cf. D&I 207C0193 du 26 janvier 2007.

(3) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 117 604 553 actions représentant 136 901 582 droits de vote.